

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Office national du film («Office»). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Office. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Office sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

L'Office fera périodiquement l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Entretemps, l'Office a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013, conformément à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, et on trouve en annexe un résumé des résultats et du plan d'action.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de l'Office sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de l'Office en matière de rapports financiers.



Tom Perlmutter
Commissaire du gouvernement
à la cinématographie

Montréal, Canada
Le 9 juillet 2013



Luisa Frate, CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 9 juillet 2013





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office national du film, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office national du film au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations de l'Office national du film dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur le cinéma* et aux règlements administratifs de l'Office national du film.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "René Béliveau". The signature is written in a cursive style with a large initial "R" and a long horizontal stroke.

René Béliveau, CPA auditeur, CA
directeur principal

Le 9 juillet 2013
Montréal, Canada

OFFICE NATIONAL DU FILM
État de la situation financière
 au 31 mars

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	6 299 925 \$	7 140 115 \$
Salaires à payer	405 372	327 809
Indemnités de vacances et provision pour révision salariale	320 275	645 510
Revenus reportés	476 028	358 431
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 5)	65 114	447 092
Avantages sociaux futurs (note 6)	5 838 253	5 923 133
Total des passifs nets	<u>13 404 967</u>	<u>14 842 090</u>
Actifs financiers		
Encaisse	3 504	133 705
Montant à recevoir du Trésor	2 506 995	1 894 479
Débiteurs (note 7)	2 693 678	3 224 801
Dépôts	254 994	89 356
Total des actifs financiers nets	<u>5 459 171</u>	<u>5 342 341</u>
Dette nette ministérielle	<u>7 945 796</u>	<u>9 499 749</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	472 061	465 842
Stocks	155 958	240 477
Immobilisations corporelles (note 8)	6 543 964	6 887 992
Total des actifs non financiers	<u>7 171 983</u>	<u>7 594 311</u>
Situation financière nette ministérielle	<u>(773 813) \$</u>	<u>(1 905 438) \$</u>
Obligations contractuelles (note 9)		
Passif éventuel (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :



Membre



Membre

OFFICE NATIONAL DU FILM
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2013</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charges (note 11a)	Résultats prévus		
Programmation anglaise			
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles			
Programme de l'Office	22 709 613 \$	21 265 909 \$	23 303 716 \$
Production commanditée et prévente	400 000	15 299	28 115
	<u>23 109 613</u>	<u>21 281 208</u>	<u>23 331 831</u>
Programmation française			
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles			
Programme de l'Office	16 816 470	14 858 113	16 986 484
Production commanditée et prévente	476 000	282 093	792 970
	<u>17 292 470</u>	<u>15 140 206</u>	<u>17 779 454</u>
Distribution	6 662 308	5 444 737	6 224 146
Marketing, accessibilité et rayonnement	14 092 836	14 454 588	16 481 701
Développement et applications numériques	5 272 413	5 933 332	4 426 410
Services internes	9 434 680	9 069 189	9 664 424
	<u>35 462 237</u>	<u>34 901 846</u>	<u>36 796 681</u>
Total des charges	<u>75 864 320</u>	<u>71 323 260</u>	<u>77 907 966</u>
Revenus (note 11b)			
Institutionnel et éducatif	3 145 000	1 636 340	2 286 321
Télévision	750 000	809 072	1 395 995
Plans d'archives	500 000	551 769	506 714
Consommateur	730 000	538 944	459 599
Salles	120 000	364 933	102 298
Production commanditée et prévente	876 000	297 392	821 085
Divers	227 000	93 087	366 169
Total des revenus	<u>6 348 000</u>	<u>4 291 537</u>	<u>5 938 181</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	<u>69 516 320</u>	<u>67 031 723</u>	<u>71 969 785</u>
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		67 550 832	67 900 109
Variations des montants à recevoir du Trésor		612 516	(996 052)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement		<u>(1 131 625)</u>	<u>5 065 728</u>
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		(1 905 438)	3 160 290
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		<u>\$ (773 813)</u>	<u>\$ (1 905 438)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(1 131 625) \$	5 065 728 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 132 286	1 948 701
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 466 051)	(3 065 851)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(13 338)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 263)	(53 723)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(344 028)</u>	<u>(1 184 211)</u>
Variation due aux stocks	(84 519)	(46 142)
Variation due aux charges payées d'avance	6 219	(13 430)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	<u>(1 553 953)</u>	<u>3 821 945</u>
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>9 499 749</u>	<u>5 677 804</u>
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>7 945 796</u> \$	<u>9 499 749</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	67 031 723 \$	71 969 785 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 466 051)	(3 065 851)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 263)	(53 723)
Variations de l'état de la situation financière		
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances et provision pour révision salariale	325 235	(376 460)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	84 880	(2 069 838)
Autres variations dans l'actif et le passif	71 044	(781 643)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>65 036 568</u>	<u>65 622 270</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 132 286	1 678 728
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(13 338)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>2 132 286</u>	<u>1 665 390</u>
Activités de financement		
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	381 978	612 449
Encaisse utilisée pour les activités de financement	<u>381 978</u>	<u>612 449</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>67 550 832 \$</u>	<u>67 900 109 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM

Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

1) Statut et objectifs

L'Office national du film a été fondé en 1939 en vertu de la *Loi sur le cinéma* et est l'organisme chargé d'administrer cette loi.

Relevant du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'Office national du film («Office») est un organisme culturel mentionné à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil et dont le président est le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le mandat législatif de l'Office est de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et, notamment, de :

- produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale quant à des films cinématographiques pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères;
- faire des recherches sur les activités cinématographiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes s'adonnant à la production de films;
- conseiller le gouverneur en conseil à l'égard d'activités cinématographiques; et
- remplir, en matière d'activités cinématographiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

L'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2) Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-dessous, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les conventions les plus importantes sont les suivantes :

Autorisations parlementaires

Le financement des activités provient d'une autorisation permanente du Parlement (Fonds renouvelable) et d'autorisations parlementaires votées annuellement.

Le Fonds renouvelable permet à l'Office de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements relatifs au fonds de roulement, au financement temporaire des charges d'exploitation et à l'acquisition des immobilisations. Cette autorisation stipule que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur comptable nette des immobilisations ne doit pas excéder 15 millions de dollars.

L'Office est aussi financé en partie par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Ces autorisations sont votées annuellement pour renflouer le Fonds renouvelable des charges d'exploitation admissibles et des acquisitions nettes d'immobilisations. La présentation des autorisations consenties à l'Office ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la

situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013*.

Chaque année, l'Office présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. L'Office procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Le risque de liquidité est le risque qu'un ministère éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'Office se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de l'Office stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'Office, ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Office fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Office est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Office sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Office et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'Office a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Production de films et autres formes de présentations visuelles

Tous les coûts de production sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont présentés à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme suit :

Programme de l'Office

Tous les coûts engagés pour des productions, et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles non commanditées.

Production commanditée et prévente

La portion des coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles correspondant aux montants commandités. L'excédent du coût sur les montants commandités est imputé au programme de l'Office.

Revenus

Les revenus de production de films et d'autres formes de présentations visuelles sont comptabilisés au montant équivalant aux coûts de production commanditée et de prévente dans l'exercice au cours duquel ces coûts sont engagés. Tout profit est reconnu dans l'exercice où la production est terminée.

Les revenus de redevances sont comptabilisés une fois que toutes les obligations de l'Office sont acquittées et que les charges qui y sont reliées sont comptabilisées, quelles que soient les dates d'utilisation de l'acquéreur.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs parties externes dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie, ayant un instrument financier, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Office n'est pas exposé à un risque de crédit important. L'Office fournit des services à d'autres ministères et organismes publics et à des organisations externes dans le cadre normal de ses activités. Les créances sont payables sur demande. L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

Stocks

Les fournitures et approvisionnements sont évalués au coût.

Les copies de films et les autres formes de présentations visuelles destinées à la vente sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût des autres copies est imputé aux charges de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ et les améliorations locatives supérieures à 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Équipement technique	de 4 à 10 ans
Logiciels et équipement informatique	de 5 à 10 ans
Mobilier, équipement de bureau et autres	de 5 à 10 ans
Améliorations locatives	durée des baux

L'Office détient une collection de près de vingt mille œuvres audiovisuelles produites depuis 1895. Cette collection inestimable d'une valeur indéterminée n'est pas destinée à la vente. Cependant, une valeur symbolique de 1 \$ lui a été attribuée dans les états financiers. Elle est inscrite à l'état de la situation financière et à la note 8 comme immobilisation corporelle pour s'assurer que le lecteur est conscient de son existence.

L'Office passe des contrats de location-exploitation pour l'acquisition de droits exclusifs d'utilisation de certaines immobilisations corporelles pour la durée du bail. Il comptabilise les loyers qui en découlent aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent. L'Office passe aussi des contrats de location-acquisition par lesquels pratiquement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien lui sont transférés. Il les comptabilise comme une acquisition d'actif et une prise en charge d'obligations correspondant à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires. Les actifs comptabilisés dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles détenues par l'Office, et les obligations sont amorties sur la durée des baux.

Autres actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers de l'Office sont tous comptabilisés au coût ou au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les passifs existants ou à financer des activités futures.

L'Office détient les actifs financiers suivants :

- Encaisse
- Débiteurs liés à la vente de produits audiovisuels à des parties externes ou autres ministères et organismes (nets des provisions pour créances douteuses)
- Dépôts liés aux productions à l'étranger
- Revenus reportés

Les passifs financiers sont constitués des créanciers et charges à payer et des salaires à payer.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Office au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Office découlant du Régime. La responsabilité de l'Office relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues par leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. En 2012, le programme pour l'ensemble du personnel a été éliminé et par conséquent, les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler. Le coût des indemnités de départ a été comptabilisé au cours des exercices pendant lesquels les indemnités ont été gagnées par les employés. L'obligation au titre des indemnités de départ est calculée à la valeur actuelle selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de taux d'actualisation et du moment de départ à la retraite. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Congés rémunérés

Les employés ont droit à des congés rémunérés, prévus par leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Il s'agit de jours de congé de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquèrent pas permettant à l'employé d'être rémunéré pendant son absence en reconnaissance de services rendus antérieurement. À mesure que les employés rendent des services, la valeur des congés rémunérés correspondant à ces services est constatée à titre de passif et de charge. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations telles que le taux d'actualisation, l'âge de la retraite, le taux d'utilisation des jours excédentaires aux congés octroyés annuellement, la probabilité de départ et le taux de révision salariale pour calculer la valeur actualisée de l'obligation au titre des congés de maladie. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la provision pour créances douteuses, le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3) Autorisations parlementaires

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Office pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	67 031 723	\$ 71 969 785
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 263)	(53 723)
Variation de l'obligation pour indemnités de vacances, provision pour révision salariale	325 235	(376 460)
Variation des charges à payer non imputées aux autorisations	683 560	(1 777 695)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	84 880	(2 069 838)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(2 466 051)</u>	<u>(3 065 851)</u>
	<u>(1 382 639)</u>	<u>(7 343 567)</u>
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire):		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 132 286	1 678 728
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	381 978	612 449
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(13 338)</u>
	<u>2 514 264</u>	<u>2 277 839</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>68 163 348</u></u>	<u><u>\$ 66 904 057</u></u>

b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Autorisations fournies :		
Crédit 75 - Budget principal des dépenses	66 782 204	\$ 66 782 204
Budget supplémentaire des dépenses	3 594 654	2 003 870
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(2 103 510)	(1 882 017)
Affectation bloquée	<u>(110 000)</u>	<u>-</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>68 163 348</u></u>	<u><u>\$ 66 904 057</u></u>

4) Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de six mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'Office.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	1 085 450 \$	933 726 \$
Crédoiteurs - parties externes	<u>3 876 285</u>	<u>4 428 694</u>
Total des crédoiteurs	4 961 735	5 362 420
Charges à payer	<u>1 338 190</u>	<u>1 777 695</u>
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u><u>6 299 925</u></u> \$	<u><u>7 140 115</u></u> \$

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, l'Office a comptabilisé au 31 mars 2013 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi d'un montant de 584 852 \$ (2012 - 1 777 695 \$) dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs. Également, une provision pour contrat déficitaire de 753 338 \$ a été comptabilisée dans les charges à payer au 31 mars 2013 suivant la fermeture des installations cinématographiques de Montréal.

5) Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées

L'Office a des ententes pour la location d'équipement technique, informatique et de bureau en vertu de contrats de location-acquisition. Les actifs ont été capitalisés en utilisant des taux d'intérêt théoriques de 6 % à 8 %. Les obligations correspondantes sont remboursées pendant la durée des baux de 3 à 5 ans. Les paiements effectués pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 totalisent 381 978 \$ (2012 – paiements de 612 449 \$). Des intérêts de 20 336 \$ (2012 – 59 904 \$) sont imputés aux résultats.

L'obligation liée aux exercices à venir s'établit comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
2013	-	358 967 \$
2014	45 353	62 930
2015	<u>23 014</u>	<u>43 157</u>
Total des futurs paiements minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	68 367	465 054
Moins : intérêts théoriques	<u>3 253</u>	<u>17 962</u>
Solde de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	<u><u>65 114</u></u> \$	<u><u>447 092</u></u> \$

6) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles de l'Office participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que l'Office versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En 2013 les charges s'élèvent à 3 805 736 \$ (2012 – 3 629 990 \$), soit environ 1,9 fois (2012 – 2,0 fois) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Office relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

Indemnités de départ et congés rémunérés

Indemnités de départ

L'Office verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations des conventions collectives et des conditions d'emploi, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. L'ensemble de ces modifications a été intégré dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues et l'Office prend comme hypothèse que 75 % des indemnités seront versées au cours du prochain exercice. Pour calculer l'obligation de la portion restante, l'Office utilise un taux de croissance de la rémunération de 3,17 %, un taux d'actualisation de 2,13 % et un horizon de départ à la retraite estimé à 15 ans.

En 2012, l'Office avait pris comme hypothèse que les indemnités de départ seraient majoritairement versées au cours de l'exercice 2013.

Congés rémunérés (congrés de maladie)

L'Office offre à ses employés des indemnités de congé de maladie en fonction de leur salaire et des droits accumulés au cours de leurs années de service. Ces droits peuvent être accumulés mais ne s'acquèrent pas.

Pour calculer l'obligation au titre des congés de maladies, l'Office utilise un salaire journalier moyen de 273 \$ (2012 – 266 \$), un taux d'augmentation des salaires de 3,17 % (2012 – 1,75 %), un taux d'utilisation annuel moyen de 2,13 % (2012 – 2,37 %), un taux d'actualisation de 2,13 % (2012 – 2,12 %), un taux de départ de 5,20 % (2012 – 5,01 %) et l'âge de 60 ans (2012 – 55 ans) comme hypothèse de départ à la retraite.

Au 31 mars 2013, les renseignements utiles à l'égard du régime d'indemnités de départ et de congés de maladie sont les suivants :

	Indemnités de départ	Congés de maladie	Total
Solde au 31 mars 2011	3 853 295 \$	-	3 853 295 \$
Charge pour l'exercice	2 239 277	941 045	3 180 322
Indemnités versées au cours de l'exercice	<u>(1 110 484)</u>	<u>-</u>	<u>(1 110 484)</u>
Solde au 31 mars 2012	<u>4 982 088</u>	<u>941 045</u>	<u>5 923 133</u>
Charge pour l'exercice	439 298	355 054	794 352
Indemnités versées au cours de l'exercice	<u>(879 232)</u>	<u>-</u>	<u>(879 232)</u>
Solde au 31 mars 2013	<u>4 542 154 \$</u>	<u>1 296 099 \$</u>	<u>5 838 253 \$</u>

7) Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de l'Office :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Débiteurs - autres ministères et organismes	159 641 \$	146 158 \$
Débiteurs - parties externes	<u>2 732 513</u>	<u>3 251 441</u>
Sous-total	2 892 154	3 397 599
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	<u>(198 476)</u>	<u>(172 798)</u>
Total des débiteurs	<u>2 693 678 \$</u>	<u>3 224 801 \$</u>

8) Immobilisations corporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et radiations	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Amortissement	Aliénations et radiations	Fin de l'exercice	2013	2012
	Équipement technique	28 946 622 \$	831 952 \$	1 681 366 \$	28 097 208 \$	26 230 724 \$	1 285 936 \$	1 676 972 \$	25 839 688 \$	2 257 520 \$
Logiciels et équipement informatique	15 827 252 \$	924 646 \$	2 134 910 \$	14 616 988 \$	13 379 030 \$	812 896 \$	2 129 041 \$	12 062 885 \$	2 554 103 \$	2 448 222 \$
Mobilier, équipement de bureau et autres	877 761 \$	-	115 328 \$	762 433 \$	853 429 \$	11 482 \$	115 328 \$	749 583 \$	12 850 \$	24 332 \$
Collection	1 \$	-	-	1 \$	-	-	-	-	1 \$	1 \$
Améliorations locatives	6 111 351 \$	375 688 \$	73 805 \$	6 413 234 \$	4 411 812 \$	355 737 \$	73 805 \$	4 693 744 \$	1 719 490 \$	1 699 539 \$
Total	51 762 987 \$	2 132 286 \$	4 005 409 \$	49 889 864 \$	44 874 995 \$	2 466 051 \$	3 995 146 \$	43 345 900 \$	6 543 964 \$	6 887 992 \$

Les biens susmentionnés comprennent des équipements acquis en vertu de contrats de location-acquisition d'une valeur brute de 97 324 \$ (2012 – 1 746 861 \$) moins l'amortissement cumulé de 32 812 \$ (2012 – 825 518 \$). L'amortissement de l'exercice pour les biens en location-acquisition est de 276 696 \$ (2012 – 332 060 \$). Aucune acquisition d'immobilisations corporelles louées en vertu de contrats de location-acquisition ne s'est produite au cours de l'année 2013 (2012 – 269 973 \$).

Les aliénations et radiations de l'exercice de 4 005 409 \$ sont principalement reliées aux réaménagements et aux relocalisations de plusieurs bureaux régionaux ainsi qu'à la fermeture des installations cinématographiques de Montréal et de Toronto.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles prévues pour 2013 s'élevaient à 1 166 265 \$ et l'amortissement prévu de l'exercice à 2 661 026 \$.

9) Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Office peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels il sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	Locaux	Équipement	Total
2014	6 237 000 \$	908 000 \$	7 145 000 \$
2015	5 461 000	350 000	5 811 000
2016	1 166 000	248 000	1 414 000
2017	941 000	97 000	1 038 000
2018-2021	980 000	-	980 000
	<u>14 785 000 \$</u>	<u>1 603 000 \$</u>	<u>16 388 000 \$</u>

Du montant de 14 785 000\$ pour la location de locaux, des ententes totalisant 102 000 \$ ont été signées avec des parties externes et 14 683 000 \$ avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

10) Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est assujéti à diverses réclamations ou poursuites judiciaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers.

11) Charges par principaux articles de dépenses et types de revenus

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
a) Charges		
Salaires et avantages sociaux	39 936 954 \$	43 329 363 \$
Services professionnels et spécialisés	10 833 693	11 056 225
Location	8 819 000	7 919 235
Transport et communication	3 203 382	3 106 074
Amortissement des immobilisations corporelles	2 466 051	3 065 851
Matériel et fournitures	1 593 419	2 295 100
Participation en espèces dans les coproductions	1 085 629	2 339 238
Réparations et entretien	997 289	962 337
Sous-traitance pour production de films et développement en laboratoire	833 164	1 070 923
Redevances	704 086	1 066 536
Information	625 291	1 090 795
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	10 263	53 723
Divers	<u>215 039</u>	<u>552 566</u>
	<u>71 323 260 \$</u>	<u>77 907 966 \$</u>
b) Revenus		
Redevances	2 100 187 \$	2,470,710 \$
Copies de films	1 249 102	1 773 503
Plans d'archives	551 769	506 714
Production commanditée et prévente	297 392	821 085
Divers	<u>93 087</u>	<u>366,169</u>
	<u>4 291 537 \$</u>	<u>5 938 181 \$</u>

12) Opérations entre apparentées

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, l'Office a loué des locaux de TPSGC pour un montant de 6 759 685 \$ (2012 – 6 822 647 \$).

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par TPSGC ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

13) Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé en mars 2011 le nouveau chapitre SP 3450, « Instruments financiers » et le chapitre SP 1201 en remplacement de l'actuel chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ».

Le chapitre SP 3450 indique notamment que tous les instruments financiers doivent être évalués soit à la juste valeur, au coût historique ou au coût après amortissement. La variation de la juste valeur, s'il y a lieu, doit être présentée dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation.

La date d'entrée en vigueur de ces deux chapitres est le 1^{er} avril 2012 pour les organismes publics et ils doivent être adoptés simultanément au cours du même exercice. L'Office a adopté ces chapitres pour l'exercice clos le 31 mars 2013, ce qui n'a pas eu d'incidences significatives sur ses états financiers.

14) Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.